

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

06041230

BRUXELLES
16-02-2006

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/02/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : BERI ROXXON SA

Forme juridique : société anonyme

Siège : avenue de Roodebeek 195/1 - 1030 Schaerbeek

N° d'entreprise : 0449185224

Objet de l'acte : modification des statuts - dépôt de la coordination des statuts

D'un acte reçu par Maître Pierre DANDOY, notaire associé, membre de la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée dénommée « Pierre DANDOY et Kathleen DANDOY », notaires associés, ayant son siège social à Perwez, avenue Hubert Jacobs, 18, numéro d'entreprise 477 030 855, en date du vingt janvier deux mille six, portant la mention suivante :

Enregistré à Perwez, le vingt-trois janvier deux mille six, neuf rôles, sans renvoi, volume 399, folio 14, case 20, aux droits de vingt-cinq euros, par le Receveur ai Doguet E.

Il résulte que :

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « BERI ROXXON », ayant son siège social à Schaerbeek, avenue de Roodebeek, numéro 195/1, s'est réunie et a décidé à l'unanimité, après que les actionnaires existants aient déclaré avoir renoncé antérieurement à leur droit de souscription préférentiel ainsi qu'à son délai, qui ont été portés à leur connaissance depuis plus de quinze jours :

- de supprimer la valeur nominale des actions et de modifier l'article 5 des statuts comme dit ci-après.

- d'augmenter le capital de la société à concurrence de vingt-cinq mille euros nonante-sept cents (25.000,97) pour le porter de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros trois cents (37 184,03) à soixante-deux mille cent quatre-vingt-cinq (62.185) euros, par apport en espèces, par la création de mille huit (1 008) actions nouvelles sans valeur nominale, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participeront aux bénéfices à partir du vingt janvier deux mille six.

Les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par la société anonyme Walcom Benelux, à Schaerbeek.

De sorte que la société a de ce fait à sa libre disposition, une somme de vingt-cinq mille nonante-sept euros (25.000,97)

En conséquence, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts comme dit ci-après.

- d'abroger l'ensemble des statuts et d'adopter les statuts suivants :

- de renouveler les mandats des administrateurs actuels, savoir :

* Monsieur Albert BRAUN de TER MEEREN, domicilié et demeurant à Beauvechain, section de Tourinnes-la-Grosse, chemin Goffin, numéro 1A, boîte 1.

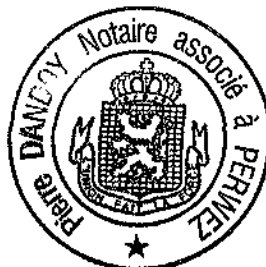
* le Vicomte Olivier de SPOELBERCH, administrateur, domicilié à Flawinne, château de Flawinne ;

* la société anonyme « Walcom Benelux », ayant son siège social à Schaerbeek, avenue de Roodebeek, 195/1.

Le mandat des administrateurs est renouvelé à compter du vingt janvier deux mille six, pour une durée de six ans. Il est gratuit.

- de conférer tous pouvoirs à l'administrateur-délégué pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

Dépôt simultané des statuts coordonnés.



DANDOY Pierre, notaire associé
à Perwez

Déposé en même temps :
- une expédition de l'acte

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature